



Mon patron ne respect pas mon contrat ni mon emploi du temps

Par **laura**, le **21/07/2009** à **20:28**

Bonjour,

voila je travaille depuis presque deux ans dans la restauration rapide , et mon patron ne me donne jamais d emploi du temps et je me rend compte au dernier moment que celui-ci a changé et donc que mon patron ne m a pas mise au couran de plus sans me demander mon avis ; mon contrat de travail est de 17h30 par semaine et mes heures de travail son du lundi au vendredi de 12h a14h et le vendredi soir de 18h A 22h30 hors je travaille du jeudi au mardi uniquement le soir ; j ai obtenu un rendez vous avec mon patron en lui exposant mes problemes et il m a repondu [fluo]"tu n'as qu'a demissioner "[/fluo]mon objectif était de lui demander un liscenciemment a l amiable .

Al'origine il m a embaucher a l occasion de l ouverture de son restaurant , [fluo]celui-ci est maintenant fermer[/fluo] le midi ; dans cette meme entrprise existe un autre restaurant dans lequel je travaille sans y etre déclarée mais dont je suis obligé d accepter d y travailler pour pouvoir obtenir mon salaire normal . ai-je le droit de demander un liscenciemment économique ? si non comment me faire liscencier sans faute grave ? et si je ne vai plus travailler , peut il dire que c'est un [fluo]ABANDON DE POSTE[/fluo] ?

Merci d'avance